

Oberer Bruehl  
Herrlisheim-près-Colmar (68)

# Plan de gestion



2005-2011

*Avec le soutien du Conseil Régional d'Alsace:*



## **Avertissement :**

Le plan de gestion conservatoire 2005/2011 du site de l' « Oberer Bruehl », localisé sur la commune d'Herrlisheim-près-colmar, a pu être réalisé grâce au soutien financier du Conseil Régional d'Alsace.

Les informations reportées dans ce document ne peuvent être considérées comme exhaustives.

Les milieux naturels étant en constante évolution, ces informations sont régulièrement mises à jour par les différentes personnes intervenant sur le site, qu'il s'agisse des membres, conservateur, administrateurs ou permanents du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Aussi les opérations de gestion proposées dans ce plan de gestion peuvent-elles à tout moment être complétées ou modifiées après avis du Conseil Scientifique et validation par le Conseil d'Administration ou son Bureau.

La réalisation des opérations de gestion préconisées est par ailleurs largement dépendante des moyens financiers et humains du Conservatoire.

Ce travail reste la propriété du Conservatoire des Sites Alsaciens. En dehors de son application dans le cadre des différentes conventions de partenariat, toute autre utilisation devra avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du Conservatoire.

## **Remerciements :**

Que soient très vivement remerciées les personnes et/ou structures qui ont contribué à l'élaboration de ce plan de gestion, et tout particulièrement :

- La Commune de Herrlisheim, pour la mise à disposition du site. Il est à noter la motivation de la municipalité pour la sauvegarde et la restauration de la naturalité de ses milieux.
- M. Thomann, conservateur bénévole du site, pour ses précieuses informations notamment sur l'historique du site
- Marie-Pierre Vécrin, dont la thèse de doctorat a porté notamment sur le suivi de la restauration prairiale du site, pour la qualité de nos échanges lors de l'évaluation écologique du site
- S. Muller, Conseiller scientifique rapporteur, pour ses remarques constructives lors de l'examen du plan de gestion
- les autres membres du Conseil scientifique pour leur éclairage scientifique sur les intérêts écologiques du site ou encore sur la méthodologie scientifique à mettre en place pour évaluer les opérations de gestion...
- La Région Alsace, pour son soutien financier.



## **Fiche 1 – Présentation du plan de gestion**

- Présentation du plan de gestion
- Financement du plan de gestion
- Elaboration du plan de gestion

## **Fiche 2 – Présentation des sites et statuts**

- Localisation
- Accessibilité
- Description sommaire
- Parcellaire et superficie
- Statuts
- Aspects administratifs et techniques
- Infrastructures
- Usages et servitudes
  - *Plan cadastral du site du « Oberer Bruehl », Herrlisheim-près-Colmar (68)*

## **Fiche 3 – Historique des sites**

- Historique du site **avant l'intervention du CSA**
- Historique de la gestion conservatoire
- Historique de l'investissement du CSA

## **Fiche 4 – Unités écologiques**

- Unités écologiques recensées sur le site
- Méthodologie d'élaboration de la carte
  - *Carte des habitats du site du « Oberer Bruehl », Herrlisheim-près-Colmar (68)*

## **Fiche 5 – Inventaires faune/flore des sites**

- Tableau de synthèse des données faune-flore disponibles pour le site.
- Intérêts du site

## **Fiche 6 – Evaluation de la valeur patrimoniale**

- Tableau de synthèse pour les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial
- Evaluation du plan de gestion 1999-2004
- Evaluation écologique du site

## **Fiche 7 – Facteurs pouvant influencer la gestion**

- Facteurs édaphiques et précédent cultural
- Facteur hydrique
- Morcellement des milieux naturels
- Dynamique naturelle
- Entretien courant du site
- Cadre de gestion
- Autres contraintes de gestion

## **Fiche 8 – Objectifs hiérarchisés de gestion conservatoire**

- Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine
- Objectifs hiérarchisés de gestion conservatoire

## **Fiche 9 – Place et rôle du site**

- Au sein du réseau des sites naturels du Conservatoire des Sites Alsaciens



- Dans un réseau d'espaces protégés
- Dans le contexte local

#### **Fiche 10 – Opérations de gestion**

- Gestion foncière
- Gestion des habitats, des espèces et des paysages
- Investigations naturalistes et scientifiques
- Accueil, Fréquentation, Pédagogie
- Suivi administratif et technique
- Surveillance
- Plan de travail

**• Présentation du plan de gestion**

Ce plan de gestion concerne le site du Oberer Bruehl sur la commune de Herrlisheim-près-Colmar, il s'agit du second plan de gestion pour ce site. Le premier plan de gestion s'est déroulé sur la période 1999 – 2004. Elaboré selon la méthodologie du guide ATEN d'élaboration des plans de gestion des réserves naturelles, le premier plan de gestion validé en mars 1999 comporte une partie diagnostic avec des inventaires floristiques et faunistiques, des objectifs clairement identifiés et un plan de travail relativement précis. L'année 2004 était donc l'occasion de dresser un bilan : l'évaluation de la gestion conservatoire est restituée en fiche 6.

**Durée de validité du présent plan de gestion : 2005-2011**

**Validation par le Conseil d'administration : 26/05/2005**

**• Financement du plan de gestion**

L'élaboration de ce plan de gestion a été soutenue au titre de l'année 2004 par la Région Alsace dans le cadre du partenariat pluriannuel avec le Conservatoire des Sites Alsaciens.

**• Elaboration du Plan de gestion**

<b>EQUIPE DE PROJET</b>	<b>TEMPS PASSE</b>
<b>Opérateur plan de gestion :</b>	
François-Pierre ENGEL, Chargé d'études scientifiques	40 h
<b>Sous la coordination de:</b>	
Gaëlle GRANDET, Responsable du pôle scientifique	100 h
<b>Avec la collaboration de :</b>	
Gilles GRUNENWALD, Technicien	20 h
Yann BECKER, Stagiaire	7 h
Florence LE GALL, Stagiaire	7 h
François THOMANN, Conservateur bénévole agréé du site	20 h
Serge MULLER, Conseiller scientifique rapporteur du plan de gestion	7 h



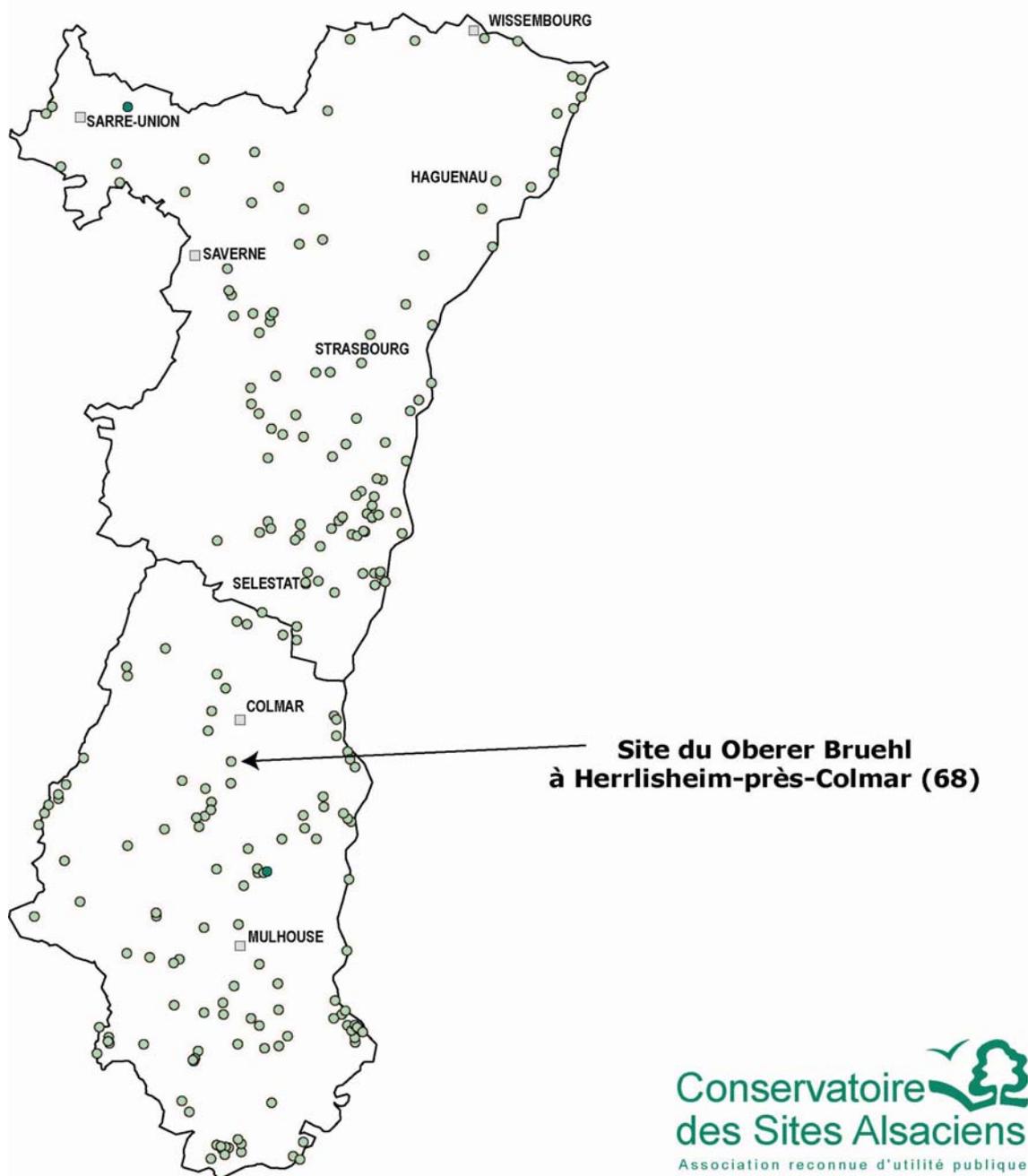
• Localisation

Département : Haut-Rhin

Canton : Wintzenheim

Commune : Herrlisheim-Près-Colmar

**Localisation du site du Oberer Bruehl  
au sein du réseau régional des sites gérés  
par le Conservatoire des Sites Alsaciens**



Carte 1 : Localisation du site



Le site "Oberer Bruehl" se situe au Sud du village d'Herrlisheim-près-Colmar (68). Il se situe sur la frontière entre deux entités biogéographiques : les collines sous-vosgiennes sud et le ried de l'III.



Carte 2 : Localisation du site sur la carte IGN au 1/25000 SCAN25@IGN Série bleu 3719 OT

#### • Accessibilité

On accède au site par l'entrée sud du village d'Herrlisheim-près-Colmar. Avant d'emprunter le pont qui franchit la Lauch, quitter les D1bIV en se garant sur la gauche. Un stationnement est possible à côté de l'air de pique-nique. Suivre le chemin rural sur la digue (vers l'Ouest). Le site se trouve sur la droite après avoir dépassé les deux étangs.

#### • Description sommaire

##### Description du site

Le site, renaturé en 1995, se compose d'une prairie ensemencée par des graines récoltées dans une prairie typique riche en espèces prairiales caractéristiques du secteur. Quelques bosquets et haies d'essences locales ont été plantés au sein de cette prairie pour augmenter les potentialités d'accueil du site et améliorer sa qualité paysagère.

Le site longe la Lauch sur plusieurs dizaines de mètres, ainsi qu'un fossé, dit "Strichgraben" (Nord de la parcelle). Il est ainsi bordé au Nord et à l'Ouest par une belle ripisylve.

Au Sud, il est limité par une digue (qui permet d'éviter l'inondation du village par les crues printanières), et à l'Est par une zone d'étangs de pêche gérés par l'A.P.P. locale.



## Principaux enjeux

Les principaux enjeux du site sont :

1. Améliorer les qualités écologiques du site en y restaurant une prairie typique du Ried d'Herrlisheim, ponctué de haies et bosquets.
2. Agrémenter le paysage des promeneurs qui circulent sur la digue

## • Parcelaire et Superficie

Tableau I : Références parcellaires du site "Oberer Bruehl", Herrlisheim-Près-Colmar (68)

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface (ares)	Statut foncier	Date de signature l'acte	Propriétaire	Date de début	Durée	Date de fin
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	54	2	6,92	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	54	3	6,25	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	54	4	5,47	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	54	5	4,95	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	54	6	10,32	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	66	138	70,05	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
Herrlisheim-près-Colmar	Oberer bruehl	66	139	89,55	Location	04/02/1994	Commune	04/02/1994	12 ans et 1 mois	04/02/2006
				<b>193,51 ares</b>						

## • Statuts

Pas de statut réglementaire identifié.

La charte de la Zone inondable concerne Herrlisheim-près-Colmar.

## • Aspects administratifs et techniques

### 1. Organisme gestionnaire

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est gestionnaire du site depuis la signature d'un bail de location d'une durée de 12 ans et 1 mois signé en 1994 avec la commune de Herrlisheim-près-Colmar, propriétaire des 7 parcelles constituant le site.

### 2. Conservateur bénévole agréé

Comme pour la plupart des sites protégés et gérés par le CSA, un conservateur bénévole représente l'association au niveau local. En lien permanent avec l'administrateur chargé du suivi des sites et l'équipe salariée, il anime et coordonne les interventions et assure le suivi du



site. Le Conservateur bénévole est agréé par le Conseil d'Administration. Pour ce site, le conservateur bénévole est :

**Monsieur François THOMANN**

22 rue des fossés

68 420 Herrlisheim-près-Colmar

Tél : 03.89.49.32.42

Fax : 03.89.49.31.37

### 3. Comité de suivi

Parce que ce site est de configuration relativement simple (petite superficie, un seul propriétaire, pas de statuts particuliers...), le site ne dispose pas d'un comité de gestion. Toutefois, pour améliorer les échanges d'information, un comité de suivi a été mis en place à l'occasion du renouvellement du plan de gestion. Sa composition est la suivante :

#### *Composition*

- Conservateur bénévole du site
- Commune propriétaire du site
- Administrateur bénévole chargé du suivi des sites
- Technicien référent du site
- Représentant du pôle scientifique
- Conseiller(s) scientifique(s) référent(s)
- Associations naturalistes partenaires
- Structures scientifiques partenaires
- Organismes institutionnels partenaires
- Personnes et structures ressources

### 4. Clauses contractuelles particulières au site

Pas de clauses particulières à signaler.

#### • Infrastructures

##### **Chemins cadastrés**

##### **Fossés**

Néant

##### **Lignes électriques**

Néant

##### **Constructions**

Cabane temporaire pendant la période de pâturage par les chevaux.

##### **Infrastructures liées à la chasse**

Néant



### **Infrastructures liées à la pêche**

Néant

### **Autres infrastructures**

Une digue se situe en bordure du site. Elle a pour objet d'éviter l'inondation du village lors des périodes de crues essentiellement hivernales et printanières.

### **• Usages et servitudes**

#### **Chasse**

Rien de particulier à signaler

#### **Pêche**

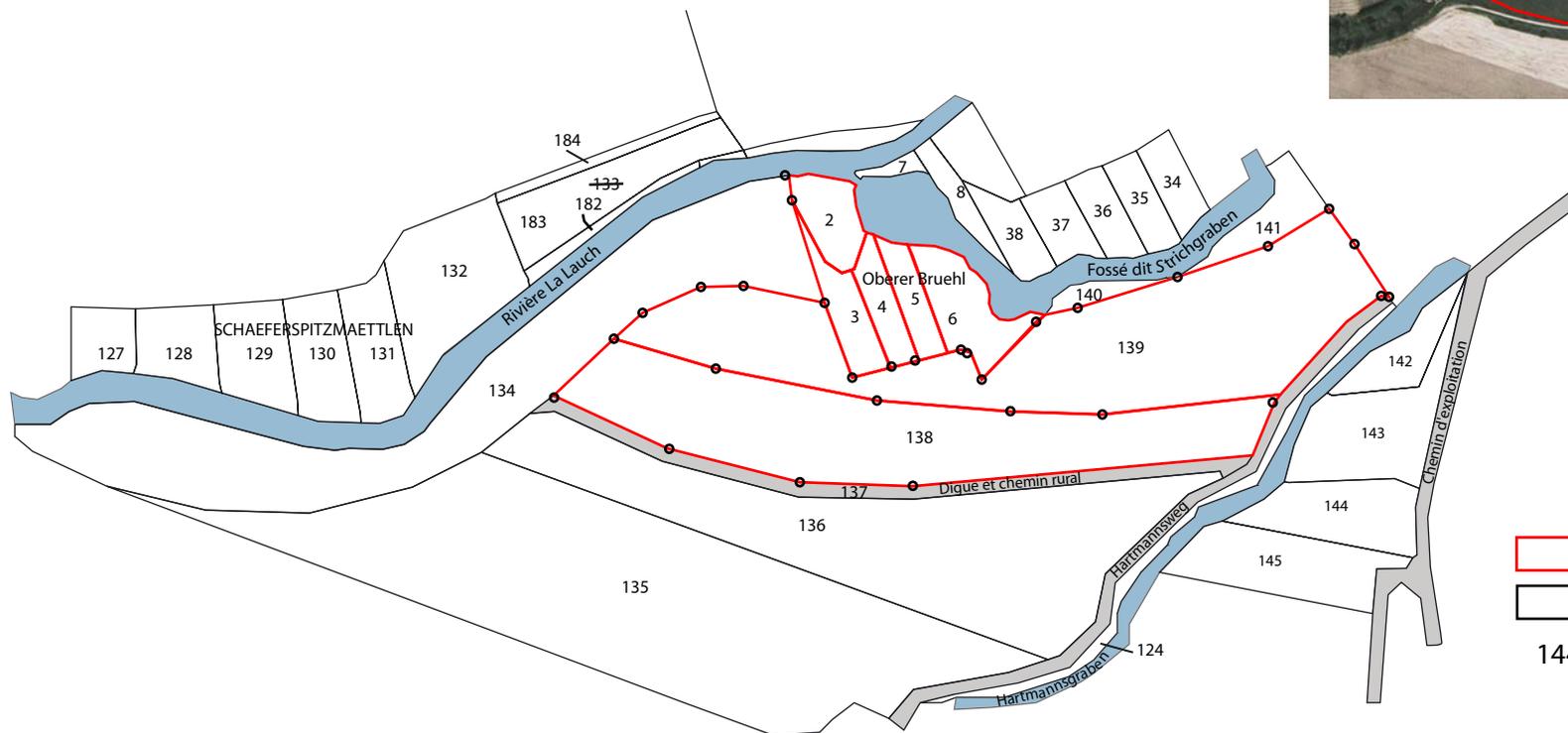
Rien de particulier à signaler

#### **Autre usages : manifestations, activités sociales ...**

Néant

# Plan cadastral

## Site du Oberer Bruehl, Herrlisheim-Près-Colmar (68)



-  Parcelles gérées par le Conservatoire des Sites Alsaciens
-  Limites des parcelles
- 144 Numéro de parcelles



### • Histoire du site avant l'intervention du C.S.A.

Avant l'intensification des pratiques agricoles et le développement de la maïsiculture, Herrlisheim-près-Colmar était réputée notamment pour ses prés riediens.

" Ces prés on les trouvait surtout au Sud de la commune à partir de la Lauch, le long de la voie ferrée et jusqu'à la forêt de Rouffach. C'est là qu'on trouvait de très nombreux fossés qui servaient à irriguer les prairies en période de sécheresse ainsi que de multiples petits barrages dont il reste aujourd'hui encore les ossatures métalliques rouillées que contemple le promeneur.

Les prés ont été retournés et on y planta du maïs et des céréales de toutes sortes. Mais voilà qu'un agriculteur a arrêté l'exploitation agricole et les parcelles qui longent la Lauch jusqu'au barrage à partir des étangs à la sortie Sud du village, propriété de la Commune, reviennent à son propriétaire." (F. Thomann, bulletin communal).

Une note retrace la sortie du 8 janvier 1993 qui explique les perspectives de restauration proposées par D. Daske, alors Président du CSA, à l'occasion d'une sortie avec M. Thomann, Maire d'Herrlisheim-près-Colmar à l'époque.

### • Historique de la gestion conservatoire

**4 Février 1994 :** Signature du bail de location : la Commune propriétaire confie la gestion du site au CSA pour 12 ans et 1 mois.

**Avril 1995 :** Réensemencement de la prairie à partir d'une ancienne culture de maïs, et plantation de haies et bosquets. La liste des essences plantées pour les haies et bosquets figure dans le premier plan de gestion.

**Printemps 1998 :** Premiers inventaires floristiques du site, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion 1999-2004. Les relevés phytosociologiques réalisés dans la prairie par l'Université de Metz serviront d'état initial pour le suivi et l'évaluation de la restauration du couvert prairial.

**Mars 1999 :**

- validation du plan de gestion 1999-2004

**Printemps 1999 :**

- installation de 3 carrés permanents dans la prairie par l'Université de Metz pour le suivi de la restauration du couvert prairial (thèse de doctorat de Marie-Pierre Vécrin)

**Chaque année entre 1996 et 2002:**

- interventions régulières de fauche sur les stations d'Orties (*Urtica dioica*) par le Conservateur du site.
- fauches d'exportation (foin après le 16 juin, et regain)

**Printemps 2002 & 2003 :**

- pré broyé par l'exploitant agricole mais matière organique non exportée : problème de respect du cahier des charges, résolu en 2004.

**2004 :**

- Evaluation écologique du site par la réalisation de relevés de végétation dans la prairie, la valorisation des résultats de recherche de l'Université de Metz et la réalisation d'une année supplémentaire de suivi des carrés permanents installés en 1999.
- fauche au printemps, après le 16 juin
- installation d'une cabane et de clôtures provisoires pour pâturage par deux chevaux.

**Unités écologiques recensées sur le site**

Plusieurs unités écologiques ont été recensées sur la zone d'étude. Elles sont décrites sur la base des espèces caractéristiques qui les composent et sont rattachées à un code CORINE Biotopes, typologie de référence pour la plupart des inventaires et cartographies des habitats à l'échelle européenne, et, le cas échéant, un code Natura 2000 pour les habitats reconnus d'intérêt communautaire par la Directive Habitats du 21 mai 1992. La nomenclature des habitats correspond à l'ouvrage « Les listes rouges de la nature menacée en Alsace », ODONAT, 2003.

Code CORINE biotopes Code Natura 2000	Intitulés
84.3 x 31.8	<p><b>Petites bosquets et haie vives</b></p> <p><u>Description :</u> Petits boisements en grande partie reconstitués formant des bosquets et haie disposés sur le site. Parmi les essences implantées : <i>Berberis vulgaris</i>, <i>Viburnum lantana</i>, <i>Viburnum opulus</i>, <i>Frangula alnus</i>, <i>Euonymus europea</i>, <i>Crataegus monogyna</i>, <i>Cornus mas</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Ligustrum vulgare</i>, <i>Malus sylvestris</i>, <i>Pyrus puraster</i>, <i>Prunus padus</i></p>  <p><b>Petits bois-bosquets x fourré médio-européens (petits boisements linéaires plantés)</b></p>
44.33 DH91EO	<p><b>Boisement en lisière de cours d'eau</b></p> <p><u>Description :</u> Boisement bordant le cours d'eau formé d'essences variées composé d'arbustes et d'arbres. <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Alnus glutinosa</i>, <i>Quercus robur</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Crataegus monogyna</i>, <i>Sambucus nigra</i>, <i>Rosa canina</i></p> <p><u>Indications phytosociologique :</u> <i>Prunopadi-Fraxinetum excelsioris</i> / sous-alliance : <i>Alnion glutinoso-incanae</i></p>  <p><b>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes</b></p>



Code CORINE biotopes Code Natura 2000	Intitulés
37.71	<p><b>Végétation riveraine</b></p> <p><u>Description :</u> Végétation des bords du cours d'eau envahie par <i>Reynoutria japonica</i></p> <p><u>Indications phytosociologique :</u> <i>Senecion fluviatilis</i> (<i>Calystegion sepium</i>)</p> <p><b>Voiles des cours d'eau</b></p> 
38.2 (6510)	<p><b>Prairie</b></p> <p><u>Description :</u> Formation herbacée riche en graminées comme <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Dactylis glomerata</i>, <i>Festuca arundinacea</i>, <i>Holcus lanatus</i>...</p> <p><u>Indicateur phytosociologique :</u></p> <p><b>Prairie de fauche de basses altitudes</b></p> 

#### • Méthodologie d'élaboration de la carte

La cartographie des habitats a été réalisée à partir :

- de la photographie aérienne (BDortho) de 2002,
- de relevés de terrain.

L'ensemble des sites a été prospecté en s'efforçant de localiser les espèces d'intérêt patrimonial telles que les Orchidées.

La cartographie informatique des habitats a été réalisée à l'aide des logiciels Mapinfo 7.0 et Illustrator 10.0 (environ 7 jours de saisie).

# Carte des habitats

## Site du "Oberer Bruehl", commune de Herrlisheim Près Colmar (68)

(Saison de végétation 2004, F-P ENGEL)



- Eau courante : La Lauch
- Code CORINE : 24
- 24.1 Lit de la Lauch
- Ourlets riverains mixtes  
Code CORINE : 37.715
- Etang  
(Eaux eutrophes)  
Code CORINE : 22.13
- Haies & bosquets  
Code CORINE : 84.3 x 31.8

- Petits bois-bosquets -(Sapin et Bouleau)  
(Petits boisements linéaires plantés)  
Code CORINE : 84.3

Digue

- Abris temporaire pour les chevaux

Chemins ruraux

- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes  
Code CORINE : 44.33  
Code Natura 2000 : DH91EO

- Prairie de fauche  
Code CORINE : 38.2  
Code Natura 2000 : DH65.10

- Cultures avec marges de végétation spontanée  
Code CORINE : 82.2



### • Inventaires faune/flore

Pour établir un diagnostic écologique du site et pour permettre le suivi et l'évaluation de la gestion conservatoire, des prospections naturalistes sont menées pour compléter les inventaires de la faune et de la flore.

Ces inventaires non exhaustifs sont alimentés par les données naturalistes générées par les Conservateurs bénévoles agréés et autres bénévoles du CSA, les associations naturalistes partenaires et l'équipe permanente du CSA (techniciens et pôle scientifique).

Toutes les observations faunistiques et floristiques qui concernent les sites gérés par le CSA sont centralisées dans la base de données du Conservatoire.

Les données brutes sont imprimées à l'occasion de l'élaboration du plan de gestion pour permettre leur examen par le Conseil scientifique du CSA.

Pour des raisons de lisibilité mais aussi de confidentialité, ces données brutes ne figurent pas dans le présent document.

Les espèces caractéristiques sont citées dans la description des habitats fiche 4 et les espèces remarquables sont listées dans la fiche d'évaluation de l'intérêt patrimonial fiche 6.

Il est toutefois intéressant de noter les informations suivantes concernant les inventaires et suivis floristiques :

<b>&gt; Site "Oberer Bruehl", Herrlisheim-près-Colmar (68)</b>	
<i>Inventaire et suivi floristique</i>	<i>Année de la première donnée</i>
60 espèces floristiques recensées depuis les premiers inventaires connus sur le site en	1998
11 stations prairiales faisant l'objet de relevés phytosociologiques tous les 6 ans	1998
3 carrés permanents installés dans la prairie pour le suivi semi-quantitatif de la dynamique de la restauration prairiale	1999

Concernant la faune, les inventaires restent lacunaires et devront être complétés, notamment en ce qui concerne l'avifaune, les insectes, les amphibiens...

### • Intérêts du site

Le site d'Herrlisheim-près-Colmar présente davantage des intérêts écologique et paysager que patrimonial.

*Intérêt écologique :*

- ancien labour restauré en prairie (intérêt pour la préservation de la qualité de la nappe phréatique...)
- petite zone refuge pour les micromammifères, les oiseaux, les invertébrés terrestres, dans un contexte agricole intensive

*Intérêt paysager :*

- site proche du village, digue fréquentée par les promeneurs, paysage riedien plus agréable qu'un champ de maïs

*Intérêt patrimonial :*

- au vu des relevés réalisés en 2004, et même si elle reste peu diversifiée, la prairie restaurée relève de la prairie à Fromental, habitat d'intérêt européen (code Natura 2000 6510). Son état de conservation est encore médiocre. Sinon, aucune espèce protégée n'a été recensée sur le site.



• Tableaux de synthèse pour les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial

**Abréviations utilisées**

Statuts réglementaires :
PR : Espèce protégée au niveau régional
PN : Espèce protégée au niveau national
N : Espèce protégée au niveau national
Nr : Espèce dont le statut de protection au niveau national est restreint
Ch : Espèce inscrite sur la liste des espèces chassables
Nu : Espèce inscrite sur la liste des espèces nuisibles
Statuts non-réglementaires :
LR : Espèce inscrite en liste rouge pour l'Alsace, avec la mention correspondante
LO : Espèce inscrite en liste orange pour l'Alsace, avec la mention correspondante
LRN 1 : Espèce prioritaire du Livre rouge de la flore menacée en France, tome 1
LRN 2 : Espèce à surveiller du Livre rouge de la flore menacée en France, tome 2
Directives européennes :
DH2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)
DH2* : Espèce prioritaire inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)
DH4 : Espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)
DH5 : Espèce inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats 92/43/CEE (modifiée)
DO1 : Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)
DO2 : Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)
DO3 : Espèce inscrite à l'annexe III de la Directive Oiseaux 79/409/CEE (modifiée)

\* No : première année d'observation, Ni : dernière année d'observation

<b>Espèces animales d'intérêt patrimonial</b>							
Nom scientifique Nom vernaculaire	Statut	Nb obs	Années d'obs *		Protection nationale	Liste Rouge Alsace	Directive européennes
			No	Ni			
<b>Classe : Mammifères</b>							
<b>&gt; Site CSA : Oberer Bruehl - HERRLISHEIM-PRES-COLMAR</b>							
<i>Mustela nivalis</i> (Linné, 1766) Belette	Non précisé	1	0	0		LR : à préciser	
<i>Mustela putorius</i> (Linné, 1758) Putois	Non précisé	1	0	0		LR : en déclin	DH5

\* No : première année d'observation, Ni : dernière année d'observation

Pour les oiseaux, le nom de l'espèce en grisé signifie que l'espèce est protégée au niveau national mais ne figure pas à l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409 CEE, ni sur la liste rouge régionale.



### • Evaluation du plan de gestion 1999-2004

Le premier plan de gestion concernant le site d'Herrlisheim-près-Colmar, a été validé en mars 1999. Ce document, élaboré d'après le guide méthodologique de l'élaboration des plans de gestion des réserves naturels était déjà relativement complet.

Il contenait notamment :

- un bon état initial de la composition floristique de la prairie restaurée, ce qui permet un suivi de son évaluation.
- des objectifs clairement identifiés.

Néanmoins, sa partie diagnostic ne comportait pas d'inventaires faunistiques satisfaisants.

Même si l'on peut regretter que le présent plan de gestion n'a pas pu être l'occasion de compléter les inventaires faunistiques qui restent lacunaires, les investigations scientifiques et les échanges réalisés au 2004 dans le cadre du renouvellement du plan de gestion dresse un état des lieux objectif du site, précisent les objectifs de gestion, affine le plan de travail (qui ne comportait par exemple pas les actions concernant l'animation foncière ou l'animation des partenariats, alors que ces actions conservatoires sont réalisées dans les faits).

### • Evaluation écologique du site

*Concernant la ripisylve :*

L'évaluation est positive : la structuration et la composition spécifique de la ripisylve est caractéristique.

*Concernant les haies et bosquets plantés :*

L'évaluation est positive : la plantation a réussi. Des essences diversifiées et caractéristiques sont installées, l'intérêt paysager est indéniable, l'intérêt écologique est évident.

*Concernant la prairie :*

L'évaluation est positive, avec quelques nuances : La prairie réensemencée en 1995 est sans aucun doute en cours de restauration. La confrontation des relevés phytosociologiques réalisés en 2004 avec ceux réalisés en 1998 l'attestent. En 1998, nous étions encore en présence d'une prairie réensemencée très hétérogène, avec beaucoup d'espèces eutrophes et encore certaines espèces rudérales ; en 2005, la prairie a évolué vers une prairie de fauche dominée par la Fétuque élevée, habitat d'intérêt communautaire même si son état de conservation est encore mauvais.

La physionomie de la prairie a évolué : moins de tâches, couvert plus homogène traduisant une lente diminution de la lutte interspécifique, classique lors d'une remise en herbe.

Le suivi annuel des carrés permanents installés en 1999 a permis de suivre de manière semi-quantitative ces phénomènes.

Néanmoins, la restauration de la prairie est très lente, au regard de la restauration d'autres prairies de fauche réalisée par le CSA, dans le Bruch de l'Andlau par exemple.

En effet, le site est enclavé, non inondé par la rivière, et déconnecté d'autres prairies. La prairie ne peut donc pas bénéficier, pour sa diversification floristique, d'apports de graines par les eaux d'inondation ou par les airs.

D'autre part, il est à regretter qu'en 2002 et 2003, le cahier des charges n'ait pas été respecté par l'exploitant agricole prestataire : la prairie, au lieu d'être fauchée, a été broyée et la matière organique n'a pas été récoltée ; ce qui a certainement retardé le processus de restauration du couvert prairial.

A l'extrémité ouest de la parcelle 138, la végétation prairiale est beaucoup plus diversifiée : des espèces oligotrophes y ont été recensées, absentes sur le reste de la parcelle. Après analyse des



différents paramètres disponibles, l'hypothèse retenue pour expliquer cette différence est la méthode pour le réensemencement. D'après B. Destrieux, Technicien Environnement référent pour le site à l'époque et M. Thomann, Conservateur bénévole, il n'y avait pas eu assez de graines pour réensemencer tout le site. L'ensemencement s'était fait en 1995 en partant de la limite ouest du site et la densité de graines semées avait été très certainement plus importante sur cette partie.

Toujours est-il que pour la prochaine période, le pâturage est autorisé sur la parcelle aux conditions suivantes :

- pas de traitements phytosanitaires
- fauche d'exportation après le 15 juin
- pâturage par deux chevaux maximum, abri démonté en hiver, clôture de mise en protection des haies, bosquets, ripisylves et prairie de fauche partie ouest ; utilisation pour les chevaux de produits vétérinaires non rémanents.



### • Facteur édaphique et précédent cultural

#### *Prairie réensemencée après culture de maïs*

Le sol a été perturbé par les labours successifs. Grâce au réensemencement de 1995, le couvert prairial est bien réinstallé aujourd'hui. Toutefois, nous n'avons pas les moyens d'évaluer l'impact que peuvent avoir sur la restauration de la biodiversité de cette prairie la durée du traitement passé en labour et la rémanence des produits phytosanitaires utilisés à l'époque.

L'Ortie (*Urtica dioica*), espèce nitrophile et rudérale, s'est installée en plusieurs tâches au sein de la prairie restaurée. Dès les premières années après le réensemencement, l'intervention régulière du Conservateur pour faucher les orties a permis de faire bien régresser la dimension et le nombre de ses populations. Le but n'était bien sûr pas d'éliminer strictement cette espèce mais d'accélérer et d'optimiser la restauration d'un couvert prairial.

### • Facteur hydrique

#### *Pas d'inondation par remontée de nappe*

En hiver ou au début du printemps ont été signalées par le Conservateur bénévole de légères dépressions en eau sur le site, lors de courts épisodes. L'analyse des données piézométriques DIREN-APRONA sur la période 1980-2004 (1210 données ; première donnée en janv. 1980, dernière en février 2004 ; moyenne de la profondeur du toit de la nappe : 2,49 m ; écartype 0,47 m) permet d'écarter l'hypothèse d'affleurements de la nappe phréatique, au profit de celle de flaques d'eau de pluie (ou neige fondue), certainement sur de micro-nappes d'argile (peut-être perturbées par les labours précédant la remise en herbe). Toutefois, la microtopographie du site (hormis le dénivelé dû à la digue) est relativement homogène et l'inventaire de la végétation prairiale du site liste des espèces prairiales mésophiles réparties de manière relativement homogène.

#### *Pas d'inondation par débordement de la rivière*

La digue qui longe le site, construite pour protéger les villageois des hautes eaux, ne permet plus au site d'être inondé lors des crues. Les espèces hygrophiles apportées par la banque de graines récoltées dans des prairies riediennes lors de la restauration ne pourront certainement pas se maintenir quand elles ont pu s'exprimer. D'autre part, la diversification de la prairie se fait de manière beaucoup plus lente que dans une autre prairie qui peut bénéficier d'un enrichissement spécifique de sa flore grâce à la banque de graines apportée par les eaux d'inondation lors des crues.

### • Morcellement des milieux naturels

#### *Prairie isolée*

Nous l'avons vu, nous ne pouvons espérer voir la prairie se diversifier par l'apport de graines par les eaux d'inondations puisque le site n'est plus inondé depuis la création de la digue.

L'absence de prairies voisines ne permet pas non plus à la prairie de se diversifier par l'apport de graines par l'air.

### • Dynamique naturelle

#### *La prairie, un écosystème secondaire*



Les boisements tendent naturellement à envahir les espaces prairiaux. Les fauches d'exportation et/ou le pâturage de la prairie permettent de contenir cette dynamique naturelle et ainsi d'assurer la conservation du site dans une configuration optimale, celle que nous définissons comme l'écosystème de référence.

### • Entretien courant du site

#### *Respect du cahier des charges par le prestataire agricole*

Le Conservatoire des Sites Alsaciens fait appel à un prestataire pour l'entretien courant du site (fauche d'exportation et pâture). Le non respect des modalités de prestation (fauche, pâturage et/ou fauche des refus,...) peut retarder l'atteinte des objectifs. Le prestataire agricole devra être sensibilisé à nos actions pour améliorer la conduite de son cahier des charges.

### • Cadre de gestion

#### Contraintes juridiques

Aucune contrainte particulière identifiée.

#### Contraintes techniques

La mise en place d'un pâturage temporaire a nécessité l'installation d'une cabane démontable qui permet aux chevaux en pâture de s'abriter. L'emprise de cette cabane a été clairement identifiée avec le prestataire.

#### Contraintes des moyens humaines et financiers

Les actions du Conservatoire des Sites Alsaciens sont tributaires de l'investissement des bénévoles, et des moyens mis à sa disposition par nos partenaires.

### • Autres contraintes de gestion

La forte implantation agricole dans le secteur limite les perspectives de maîtrise foncière le site. Or il serait souhaitable de mettre en place un réseau de sites abritant des milieux naturels dans sa proximité immédiate.



• **Objectifs à long terme relatifs à la conservation du patrimoine**

L'objectif à long terme est de se rapprocher d'une prairie typique du ried alsacien, comme cela a été décrit dans les documents historiques disponibles. Cet objectif fait référence au principe de biodiversité. La fonctionnalité du système ne pourra s'envisager que dans une vision globale incluant de plus grandes surfaces et la reconquête de zones inondables.

• **Objectifs hiérarchisés de gestion conservatoire**

- ▶ 1. Poursuite des modalités de gestion extensive de la prairie
- ▶ 2. Accroître la maîtrise foncière à proximité du site
- ▶ 3. Entretien courant des lisières
- ▶ 4. Valoriser l'expérience par des publications scientifiques et l'information de la population locale



### • Au sein du réseau des sites naturels du Conservatoire des Sites Alsaciens

La conservation à long terme de la biodiversité originale et à forte valeur patrimoniale des milieux typiques des zones humides ne peut s'envisager que dans la perspective d'un réseau d'espaces naturels protégés du même type.

Or, au sein de l'entité naturelle du Ried de la Lauch et de la Vieille Thur, le CSA ne protège et gère qu'une petite surface :

Commune	Nom du site	Surface (ares)	Zone humide
Rouffach	Herrlisheimer Pfad	236,5	Prairie
Bergholtz	Quirrenbach	72	Friche humide
		308,5	

L'importante pression agricole en est probablement la cause majeure.

### • Dans un réseau d'espaces protégés

D'ailleurs, aucun statut de protection réglementaire ne s'applique dans le secteur d'Herrlisheim-près-Colmar. Les premiers espaces à proximité du site bénéficiant d'une gestion contractuelle environnementale (Natura 2000) et d'une protection réglementaire (APF des collines de Rouffach) sont les collines sous-vosgiennes.

### • Dans le contexte local

La commune d'Herrlisheim-près-Colmar se décline depuis les collines sous-Vosgiennes jusqu'à la plaine. L'occupation du sol dominante sur les collines est le vignoble. Dans la plaine, l'occupation du sol dominante est la culture (Maïs). Quelques boisements sont encore présents. Les milieux naturels préservés sont essentiellement limités aux abords de la Lauch (aménagement de berges) et à certains fossés. La reconquête d'habitats passe donc presque automatiquement par des travaux de renaturation du même type que pour le site « Oberer Bruehl » ou de nature à restaurer des habitats humides de type riediens.



F-P ENGEL, CSA-SIG/Pôle scientifique 02/2005  
Banc communal de Herrlisheim-près-Colmar  
BDOrtho®IGN, prise de vue aérienne 2002  
GéoFLA®IGN, tampon sur la commune de Herrlisheim-près-Colmar



## [1] Gestion foncière

### [1.1] Garantir la pérennité du site

Le site fait l'objet d'un bail civil d'une durée de 12 ans et un mois reconductible par tacite reconduction. Il pourrait être envisagé de renforcer la nature de ce bail et/ou d'en accroître la durée à l'occasion de son renouvellement.

### [1.2] Augmenter la taille du site

Bien que le secteur ne soit pas favorable aux actions de maîtrise foncière (pressions agricoles), il est utile de rechercher des sites complémentaires à protéger et au besoin à restaurer. Le partenariat avec la Commune est à renforcer à ce sujet.

## [2] Gestion des habitats, des espèces et des paysages

### [2.1] Travaux de restauration, renaturation, réhabilitation

Aucune action de restauration, renaturation ou réhabilitation n'est programmée pendant la durée de ce plan de gestion. La prairie réensemencée est en cours de restauration passive. Il faut laisser le temps aux exportations successives de matière organique et au pâturage extensif de jouer leur rôle.

### [2.2] Travaux de gestion courante

#### [2.2.1] Gestion de la prairie : Fauche en juin puis pâturage de regain

Poursuivre l'entretien de la prairie par une fauche d'exportation en juin, suivi d'un pâturage extensif (deux chevaux maximum).

Les boisements seront protégés des chevaux par l'installation d'une clôture électrique mobile. La partie Ouest de la prairie qui présente une diversité intéressante sera exclue de la zone de pâture. Pour cette petite partie, une fauche de regain devra avoir lieu.

Inscrire dans le cahier des charges le démontage de l'abri en hiver.

#### [2.2.2] Gestion des boisements

Une taille légère des haies et bosquets sera réalisée au besoin en hiver. Aucune intervention sur la ripisylve n'est préconisée.

## [3] Investigations naturalistes et scientifiques

### [3.1] Veille naturaliste

La veille naturaliste sera assurée par les membres bénévoles et l'équipe salariée du CSA lors des visites du site. Le carnet d'observations naturalistes ainsi que des cartes vierges du site devront être mis à disposition aux bénévoles pour faciliter le suivi du site.

### [3.2] Suivi scientifique

#### [3.2.1] Compléter les inventaires



Les inventaires floristiques de la prairie peuvent être considérés comme exhaustifs, en ce qui concerne les végétaux supérieurs. Néanmoins, il serait intéressant de réaliser l'inventaire des champignons (près d'Herrlisheim connus historiquement pour leur richesse en champignons) et utile de compléter les inventaires faunistiques, tout particulièrement au niveau des oiseaux, des insectes, des araignées, et des amphibiens.

### **[3.2.2] Poursuivre le suivi diachronique de la prairie**

La restauration du site d'Herrlisheim a pu être suivie pendant la période 1999-2003 par l'Université de Metz dans le cadre d'une thèse de doctorat maintenant terminée. Les carrés permanents installés pour ce faire ont pu être suivis encore en 2004 dans le cadre de l'élaboration du présent plan de gestion. Il serait souhaitable au mieux de poursuivre ce suivi tous les 3 années. Sinon, l'évaluation se fera sur le même pas de temps que la révision des plans de gestion, à savoir 6 ans.

### **[3.2.3] Collaboration et échanges d'information scientifique**

Dans le cadre des missions du pôle scientifique, il est toujours utile de pouvoir enrichir les connaissances sur les différentes problématiques existant sur le site par des échanges avec les partenaires (associations, universités,...) ainsi que tout autre organisme ressource.

D'autre part, il est important de pouvoir valoriser cette expérience en publiant dans des revues scientifiques ou locales les modalités de restauration et les résultats des suivis scientifiques.

### **[3.2.4] Gestion des données**

Une synthèse des actions réalisées et de leurs impacts à mi-parcours du plan de gestion, c'est-à-dire au bout de trois ans, serait bénéfique pour l'évaluation du plan de gestion. L'ensemble des données générées par les bénévoles et l'équipe permanente devront être saisies et/ou mises à jour dans la base de données du CSA.

### **[3.2.5] Evaluation du plan de gestion**

Elle est citée pour mémoire et devra être réalisée en 2011, en vue du renouvellement du plan de gestion.

## **[4] Accueil, Fréquentation, Pédagogie**

### **[4.1] Accueil**

Vérifier l'intégrité des deux panneaux CSA du site.

### **[4.2] Fréquentation**

Bien que le site soit ouvert au public, la fréquentation du site reste limitée à l'exploitant agricole pour le soin des chevaux et au CSA pour le suivi du site. En effet, les promeneurs ont une vue globale du site depuis la digue et ne pénètrent pas dans le site ou très peu.

Un projet d'itinéraire cyclable, pour relier la piste cyclable de Colmar aux collines du piémont, et qui passerait sur la digue, est à l'étude.

Même si elle reste occasionnelle, il est à regretter la pénétration de chiens, non tenus en laisse par leur maître, lors des promenades sur la digue.



### **[4.3] Animation, Sensibilisation, Information, Pédagogie**

#### **[4.3.1] Animation du partenariat avec la Commune (retour d'information, échanges, synergie d'actions...)**

- Poursuivre la réflexion engagée en 2004 avec la Commune concernant la mise en place d'un panneau d'information et définir le message pour communiquer sur le site, sa restauration, les motivations du propriétaire et les missions du gestionnaire.
- Contribuer à la publication d'un article sur le site dans le bulletin communal
- Répondre aux sollicitations des riverains (élus, chasseurs, agriculteurs) pour rendre attentifs ces acteurs locaux à l'intérêt des sites.
- Demander l'intégration au bail de la formule « le bailleur s'engage à préciser le cahier des charges de location de la chasse communale que les terrains, objets du présent bail, ne pourront pas faire l'objet d'aménagements cynégétiques ».

#### **[4.3.2] Préparation et animation de visites guidées**

Le Conservatoire des Sites Alsaciens répondra aux sollicitations diverses (demande de renseignements, de documentation, nécessité de visites sur le terrain, conférences,...) pour renforcer son action dans la protection des milieux naturels et des espèces qu'ils accueillent.

#### **[4.3.3] Appui au conservateur bénévole**

L'équipe salariée est à la disposition des Conservateurs bénévoles pour toute sollicitation (demande de renseignements, de documentation, nécessité de visites sur le terrain)

## **[5] Suivi administratif et technique**

### **[5.1] Suivi technique**

Assurer l'entretien courant du site, notamment par l'élaboration des conventions annuelles avec le prestataire agricole, le suivi du respect du cahier des charges...

### **[5.2] Participation aux différents comités**

La gestion conservatoire de ce site n'implique pas pour le CSA la participation à des comités particuliers comme les comités de pilotage Natura 2000, les comités de gestion de réserve..., le site n'étant pas concerné par ces périmètres de gestion contractuelle ou de protection réglementaire.

Néanmoins, le CSA propose la tenue d'une réunion du comité de suivi du site tous les 6 ans à l'occasion du renouvellement du plan de gestion, ou dès que nécessaire.

### **[5.3] Synthèse annuelle**

Pour disposer de tous les éléments techniques et financiers nécessaires à l'évaluation des plans de gestion, il importe de dresser chaque année un bilan des opérations engagées sur les sites. Les actions réalisées devront être localisées sur une carte de localisation des interventions. Cette synthèse annuelle permettra de conserver la mémoire des actions mises en œuvre sur les sites.



### [6] Surveillance

La surveillance régulière du site est assurée par les membres bénévoles du Conservatoire des Sites Alsaciens (principalement le Conservateur bénévole du site) ainsi que par l'équipe salariée. Elle est également assurée par les Brigades vertes du secteur de Munster.

Toute dégradation ou utilisation anormale des sites doit être signalée au Directeur du CSA afin que les mesures adéquates puissent être prises en conséquence. Des tournées d'inspections devront avoir lieu autant que possible.

